

Invitation pour le 4ème Assemblée Générale

Chers membres

Le virus corona a très bien réussi à nous empêcher de nous réunir comme prévu pour notre assemblée générale du 19 mai 2020. Bien que les réunions spontanées de plus de 30 personnes soient à nouveau autorisées. Mais les règles de distance, etc. s'appliquent toujours.

Le Comité Directeur de la CI Formation de la décoration d'intérieur a donc décidé d'organiser une Assemblée Générale selon l'Art. 6b de l'ordonnance 2 COVID-19. Le Comité Directeur constate :

- L'assemblée générale 2020 aura lieu.
- L'assemblée générale sera organisée en absence des membres.
- Avec l'Art. 6b de l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) du 16 mars 2020, le conseil fédéral a créé la possibilité pour les membres d'exercer leurs droits par écrit et de voter sur les propositions du Comité exécutif.

Les documents ainsi que les questions de vote sur les différents points de l'ordre du jour peuvent être consultés dans l'enquête numérique à l'adresse suivante:

<https://findmind.ch/c/iginnendeko2020>

Vous pouvez également télécharger le questionnaire en annexe sous forme de fichier PDF si vous préférez voter sur papier. Les documents pour l'Assemblée Générale sont disponibles [ici](#).

Le scrutin se déroulera jusqu'au 31 juillet 2020 à 12 heures. Veuillez faire usage de votre droit d'adhésion et voter. Je vous remercie d'avance.

Nous nous réjouissons déjà de vous accueillir à nouveau en personne, au plus tard, nous l'espérons, lors de l'Assemblée générale de 2021 ! D'ici là : prenez soin de vous pour rester en bonne santé.

Points statutaires de l'ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mai 2019
2. Rapport annuel 2019
3. Compte 2019
4. Rapport de révision
5. Décharge du Comité Directuer
6. Cotisations des membres 2020
7. Budget 2020
8. Contribution de soutien
9. Verschiedenes

La question la plus importante, à savoir le rôle que l'association de soutien CI Formation de la décoration d'intérieur devrait jouer à l'avenir, doit être discutée par le comité exécutif avec ses membres lors d'une réunion physique à l'automne 2020 ou au plus tard au printemps 2021.
